

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Dimanche le 2 novembre 2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux électeurs de la Ville de Rouyn-Noranda que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- maire
- conseiller district N° 1 - Noranda-Nord/Lac-Dufault
- conseiller district N° 2 - Rouyn-Noranda-Ouest
- conseiller district N° 3 - Rouyn-Sud
- conseiller district N° 4 - Centre-Ville
- conseiller district N° 5 - Noranda
- conseiller district N° 6 - de l'Université
- conseiller district N° 7 - Granada
- conseiller district N° 8 - Marie-Victorin/du Sourire
- conseiller district N° 9 - Évain
- conseiller district N° 10 - Kekeko
- conseiller district N° 11 - McWatters/Cadillac/Bellecombe
- conseiller district N° 12 - d'Aiguebelle

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Vendredi 19 septembre 2025	9 h à 12 h	13 h 30 à 16 h30
Lundi 22 septembre 2025	9 h à 12 h	
Mardi 23 septembre 2025		15 h 00 à 16 h30
Mercredi 24 septembre 2025		13 h 30 à 16h 30
Vendredi 26 septembre 2025	9 h à 12 h	13 h 30 à 16 h30
Lundi 29 septembre	9 h à 12 h	13 h 30 à 16 h30
Mercredi 1 ^{er} octobre 2025	9 h à 12 h	13 h 30 à 16 h30
Jeudi 2 octobre 2025	9 h à 12 h	13 h 30 à 16 h30
Vendredi 3 octobre 2025	9 h à 16 h 30 de façon continue	

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025 de 10h à 20h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025 de 12h à 20h**

Jour de vote au bureau de la présidente d'élection : **Vendredi 24 octobre 2025 de 12h à 20h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre 2025 à la présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant si celui-ci est inscrit sur la liste électorale de la même section de vote.

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente ou au président d'élection au plus tard le 21 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 15 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre à 16 h 30.

5. M^e Myriam Coderre a été nommée pour agir à titre de secrétaire d'élection;
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection aux coordonnées suivantes :

Hôtel de ville de Rouyn-Noranda
100, rue Taschereau Est, case postale 220
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone : 797-7110, poste 7389
Courriel : election@rouyn-noranda.ca

Fait et donné à Rouyn-Noranda, ce 8^e jour du mois de septembre 2025
et publié le 17^e jour du mois de septembre 2025



Angèle Tousignant, présidente d'élection